Pays de la Loire

LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER



SESSION PLENIERE DES 19 ET 20 JUIN 2013 **EVOLUTION DU CESER**

L'évolution du CESER donne lieu à la mise en place de deux groupes de travail, afin de préparer l'évolution qui sera actée en octobre.

Les discussions sont particulièrement âpres avec le patronat, qui, dans sa majorité, et soutenu sur certains points par la CFDT, souhaite une évolution vers un CESER pyramidal et hiérarchique aux dépens du pluralisme de l'assemblée.

La CGT s'est investie dans les deux groupes de travail institués à cet effet et a porté l'idée d'un CESER ouvert, porteur de la diversité de la société civile organisée, et tenant compte dans son organisation de la disponibilité des conseillers qui sont, pour ce qui la concerne, d'abord des syndicalistes impliqué.e.s dans leur lieu de travail.

DEUX GROUPES DE TRAVAIL, TROIS SCENARIOS PRESENTÉS

Le groupe A12, composé de 12 membres issus du bureau, est chargé de travailler sur l'évolution de l'organisation du CESER. Notre camarade Yvic Kergroac'h en est l'un des trois co-animateurs.

Le groupe B21, composé de 21 membres, est chargé de rédiger des propositions sur les méthodes de travail. Nos camarades Christophe Besnard et Didier Robert nous y représentent.

Ces groupes ont présenté des pistes de travail.

Toutefois, le collège 1, dans sa majorité et sous la houlette du MEDEF, dont est issu le président du CESER actuel, a rédigé un projet d'évolution du CESER qu'il souhaiterait présenter comme seul horizon possible du CESER.

La CGT porte l'idée d'un scénario construit collectivement et, à cette fin, a rédigé ses propres propositions, disponibles sur le site du comité régional.

La FSU a enfin présenté ses propres positions.

CE OU'A DIT LA CGT: INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

Le CESER base son travail sur la recherche d'un consensus qui conduit à ce que les études soient généralement très largement votées, et régulièrement à l'unanimité. On aurait pu attendre que la transformation du CESER, donne lieu elle aussi à la recherche d'une adhésion la plus large possible de l'assemblée. Cela n'a pas été le cas jusqu'à présent, en particulier dans le groupe A12.

Ce groupe a donné lieu depuis le départ à des désaccords de fond, ce qui n'aurait pas été gênant en soi si l'esprit constructif avait prédominé.

Certains, c'est le cas notamment de la CGT, souhaitent le maintien d'un CESER :

- dans lequel les commissions restent le creuset des productions,
- dans lequel le rôle du bureau reste centré sur l'organisation des travaux, avec un pyramidage minimal de l'organisation du CESER,
- dans lequel les travaux restent ouverts au maximum en laissant à chacune et chacun le choix de s'inscrire dans les collectifs de travail,
- dans lequel enfin les groupes de travail sont limités pour tenir compte des obligations professionnelles des conseillères et conseillers.

D'autres semblent, selon nous, promouvoir un CESER dont la gouvernance serait recentrée et pyramidale, avec des premiers vices présidents au rôle renforcé, et avec un bureau réduit, devenant un organe hiérarchique du CESER :

- il serait composé principalement de vices présidents de statuts divers, de rapporteurs généraux et de présidents de commission,
- ➢ il veillerait désormais à la répartition équilibrée des conseillers et conseillères dans les commissions, au détriment de la liberté des organisations.

Par ailleurs, les travaux transversaux ne seraient plus suivis en commissions, mais dans des groupes d'appui restreints dont les membres ne représenteraient plus leur organisation, mais leur commission, au détriment de leur liberté de parole.

Nous y voyons le risque d'une vision hiérarchique du CESER à laquelle la CGT ne peut pas adhérer. Nous refusons d'aller vers une réduction de la taille du bureau motivée par une volonté d'économie budgétaire, petite musique que nous avons entendue récemment.

Le groupe A12 aurait dû travailler collectivement à la construction d'un scénario modulaire, permettant d'acter les consensus et de mettre en débat les dissensus, pour permettre d'avancer ensemble, dans la démarche habituelle du CESER.

La synthèse issue des travaux du groupe A12, pourrait correspondre à ce scénario modulaire. Il ne convient pas totalement à la CGT mais est issu d'une réflexion partagée et acte un certain nombre d'accords et de désaccords. Malgré son caractère collectif, il a été rejeté par un certain

nombre de ses membres, et la CGT le regrette vivement. Il serait regrettable qu'une partie du CESER, quelle qu'elle soit, impose son propre scénario, et que nous allions dans une logique bloc contre bloc, complètement contraire à ce qui se fait habituellement au CESER.

Nous pensons qu'il n'est pas encore trop tard pour construire ensemble des pistes d'amélioration de notre assemblée qui soient partagées, et que les 3 scénarios présentés hier, le nôtre y compris, doivent être compris uniquement comme des éléments de réflexion, et pas comme des programmes électoraux rentrant dans des logiques de clans et de coalitions. L'ensemble des organisations du CESER auraient légitimité à produire leur propre document si elles le souhaitent.

Nous considérons donc que seul le projet collectif que le groupe A12 doit finaliser, a légitimité à servir de base aux travaux à venir lors du séminaire de cet été.

Quelques mots enfin du groupe B21. Si les réflexions ont le mérite d'exister et de mettre en exergue des points d'amélioration possibles, nous regrettons le côté trop normatif de certaines propositions, à l'image du cadrage à strictement 3 minutes des interventions en session – nous sommes opposés à l'idée de couper le micro des conseillers - ou des modalités d'organisation présentiel distanciel. Sur ce second point, nous considérons que des principes peuvent être partagés, mais que la souplesse doit rester de mise, pour tenir compte des profils des conseillers et conseillères, des sujets traités, ou du nombre de participants au réunion et des évolutions technologies à venir notamment. Enfin, nous sommes opposés à l'idée de la signature obligatoire d'une charte des conseillers et conseillères, ils n'ont de compte à rendre sur leur travail qu'à leur organisation.

La CGT restera active pour une évolution du CESER vers plus de démocratie, plus de partage des travaux, et une place renforcée des organisations dans leur diversité. Rien n'est encore figé, comme l'a souligné la CPME.

Je vous remercie.

QUELQUES POINTS DE VUE EXPRIMÉS EN SÉANCE

Le groupe Solidarités (composé notamment des représentants des associations de consommateurs, des associations caritatives, de soutien au handicap...) et le groupe environnement ont souligné la nécessité de construire un scénario collectif.

Le CRAJEP a exprimé le refus d'un fonctionnement pyramidal du CESER. Il s'est opposé à la démultiplication des rapporteurs et des groupes d'appui, qui

risque de renforcer les différences entre les organisations, et de réduire la représentation au sein du bureau de simples membres du CESER. Il souhaite redonner à la commission 1 son rôle transversal qui existait dans les précédents mandats. Il est opposé à la création de strates supplémentaires et rappel que les conseillers et conseillères ne sont pas des personnalités qualifiées mais des représentants d'organisations libres de leur expression au CESER. Il a regretté la présentation de ces scénarios.

Force Ouvrière souligne que les conseillers ne sont subordonnés à personne au CESER. Elle rappelle la nécessité de s'inscrire sans contrainte dans les commissions, et refuse l'institutionnalisation des collèges. Concernant la taille du bureau, Force Ouvrière rappelle qu'un conseiller régional sur trois siège dans la commission permanente.

La CPME refuse la concentration des missions et souhaite une pluralité de la construction du devenir du CESER.

La majorité du collège 1 (Medef, chambres consulaires, jeunes dirigeants), mais aussi la CFDT et certains représentants d'organismes (enseignement privé) ont soutenu le scénario patronal.

Courriel: cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21